

REÇU A LA PRÉFECTURE
20 JUIN 2006

Service instructeur
DIRT - SAP

N° 39103-06

Service consulté
DIF

Routes Départementales

Programmes routiers

Affectation d'autorisations de programme

Résumé : *Le Règlement Financier dans son article 6.6 stipule que l'affectation des Autorisations de Programme relève d'une décision de la Commission Permanente. Le présent rapport concerne le programme A072 qui nécessite des décisions d'affectation nouvelles pour le millésime 2006.*

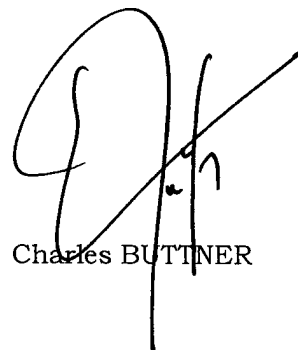
Programme A072

Aménagements cyclables sur autres domaines – Millésime 2006.

Il s'agit de plusieurs mouvements entre opérations du millésime, dont la somme algébrique est nulle.

Je vous propose de bien vouloir approuver l'équilibrage d'affectation des montants d'autorisations de programme dont le détail figure au tableau joint au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Annexe au rapport n° 3.9/103-06

AMENAGEMENTS CYCLABLES

Aménagements cyclables sur autres domaines

Affectation de l'Autorisation de Programme A072 - Millésime 2006

N° opération	Nom de l'opération	AP			CP			
		A affecter	Rappel déjà affecté	Total affecté	déjà réalisé	2006	2007	2008
1	PC Ostheim - Guémar	-19 000,00	20 000,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
2	PC Soultz - Pulversheim	-9 000,00	10 000,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
3	Aire de repos Beblenheim	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
4	Etudes	28 000,00	10 000,00	38 000,00	0,00	10 000,00	0,00	28 000,00
Total AP affectée		0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	30 000,00	2 000,00	28 000,00